

La Courneuve, le 30 janvier 2015

**Aux responsables des organisations syndicales
représentatives du personnel communal**

Madame, Monsieur,

Je viens d'être saisi d'un fait insupportable et en rupture totale avec les concepts qui doivent guider le dialogue social.

En effet, une responsable syndicale s'est vantée auprès de mon collaborateur de posséder un enregistrement clandestin de la négociation qui s'était déroulée le mercredi 28 janvier 2015 entre l'administration et les organisations syndicales à propos de la situation d'un agent.

Je ne peux évidemment imaginer que cette responsable ait tenu ces propos sans fondements.

Outre le fait de l'illégalité de cette pratique, pour laquelle je me réserve le droit de saisir la justice, cette méthode rompt de fait toutes les possibilités de travailler sereinement et librement, et tout esprit constructif pour avancer dans le dialogue.

C'est pour moi, tout simplement inacceptable d'autant que ce mêle à cela le colportage de bruits divers, plus infondés les uns que les autres.

Si j'entends et accepte les insatisfactions, les inquiétudes, les mécontentements qui peuvent exister, liés d'ailleurs en grande partie au traitement national imposé aux services publics, aux collectivités territoriales et aux salariés, rien, je dis bien rien, ne peut justifier ce type de pratique.

D'autant plus qu'ici, peut être plus qu'ailleurs, notre municipalité est résolument attachée au service public, au dialogue social.

Comment renier ainsi le travail réalisé, dans lequel j'ai pris ma part, de rencontres du personnel qui ont permis de déboucher sur 24 engagements forts et inédits en direction du personnel. Des engagements tenus qui ont mis le dialogue social, la transparence et l'équité de traitement du personnel au cœur, avec notamment la création d'une commission ad-hoc pour préparer conjointement avec les organisations syndicales les promotions internes.

Des engagements dans lesquels la solidarité et la reconnaissance professionnelle ont eu toute leur place avec notamment la refonte du régime indemnitaire, la participation de la ville pour les mutuelles du personnel, qui ont conduit notre ville à un effort de plus d'1 million

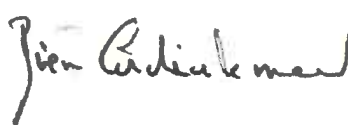
d'euros pour freiner l'impact de choix nationaux désastreux sur les conditions de vie des agents.

Et depuis, nous construisons dans l'échange notre projet d'administration et nos projets de service qui seront présentés au printemps de cette année.

Naturellement mon travail et celui de l'administration sont perfectibles mais quand je regarde ce qui se passe dans de nombreuses villes de notre entourage, et notamment celles qui viennent de basculer à droite, je n'ai aucune raison de culpabiliser même si je ne n'ai de cesse d'impulser le choix de la citoyenneté et du progrès social qui fonde mes engagements.

Ainsi pour moi, de telles pratiques revendiquées par une responsable syndicale mettent pour l'heure un coup d'arrêt à toute poursuite du dialogue. Aussi, je vous informe qu'il est pour moi impossible de tenir quelque réunion de travail que ce soit (CTP, CHSCT) tant que le protocole de dialogue social en cours ne clarifie pas nos relations et ne soit partagé. C'est une condition incontournable pour que des relations de travail normales reprennent la place qu'elles n'auraient jamais du perdre.

Je vous prie d'accepter mes sincères salutations.



Gilles Poux

